

## Le schème de la « guerre ethnique » dans la médiatisation des crises africaines : Burundi 1972 et Rwanda 1994

Sophie PONTZEELE

Docteur en sociologie  
de l'Université Lille 1  
sophiepontzele@yahoo.fr

Depuis l'effondrement du bloc soviétique, l'interprétation des crises en termes d'affrontement Est/Ouest se trouve souvent supplantée par la mobilisation des registres humanitaire et identitaire, qui ont en commun de reléguer au second plan l'étude de leurs antécédents politiques et sociaux. Les médias constituent à la fois un indicateur et un amplificateur de cette tendance, comme en témoignent les travaux de chercheurs ayant étudié la couverture médiatique du conflit en ex-Yougoslavie. Ainsi, dans l'ouvrage collectif *La télévision et la guerre*, Anne Croll (2001) remarque, à propos des journaux télévisés, que « *jamais il n'y aura d'explication autre que du type "haine ancestrale" entre des peuples ethniquement et religieusement différents pour expliquer comment la Croatie et la Slovénie en sont arrivées là [...]* » (Charaudeau et al., p.48). Les auteurs de l'ouvrage soulignent la focalisation extrême de la télévision sur des faits anecdotiques, ainsi que la « *mise en valeur des actes humanitaires* » (id., p.40) par les rédactions, tandis que les références aux doctrines des belligérants ou à leurs projets politiques demeurent presque inexistantes.

Cette tendance à l'essentialisation des conflits s'avère particulièrement forte à propos de l'Afrique. Sous la forme dominante du schème de la « guerre ethnique », elle s'impose d'autant plus

aisément que cette logique renvoie, explicitement ou non, à des théories historiques construites durant l'ère coloniale et qui continuent à influencer les représentations du continent dans l'espace public. Comme le souligne Jean-Loup Amselle (1985), la notion même d'ethnie, généalogiquement liée à celle de race dans l'univers discursif français, se trouve « entachée d'ethnocentrisme » en ce sens qu'elle désigne « un État-nation à caractère territorial au rabais » (p.19). Autrement dit, la dénégation de l'existence d'une citoyenneté « moderne » ainsi que la prédominance de l'appartenance communautaire sur les affiliations politiques, fondent autant de présupposés véhiculés par la notion d'ethnie et confortés par la vision coloniale du continent.

Dans cet article, nous analysons les usages du schème de la « guerre ethnique » dans la presse écrite à propos de deux crises en Afrique centrale : le « génocide sélectif<sup>1</sup> » des Hutus occidentalisés du Burundi en 1972, et le génocide des Rwandais tutsis en 1994. L'intervalle de 22 années qui sépare ces événements, survenus dans des contextes politiques internationaux tout à fait différents, permet d'entrevoir l'évolution du recours au schème de la guerre ethnique dans la presse. Nous focaliserons nos investigations autour de deux interrogations principales. D'une part, la remise en cause, dans le champ académique, des anciennes thèses historiques coloniales a-t-elle modifié l'interprétation journalistique des conflits dans la région ? D'autre part, quels furent les différents usages politiques du schème de la « guerre ethnique » en 1972, puis en 1994 ?

Le corpus de presse analysé comprend cinq quotidiens nationaux français – *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *La Croix* et *L'Humanité* – et deux quotidiens belges francophones – *Le Soir* et *La Libre Belgique*. Ce panel inclut les quotidiens nationaux les plus diffusés ainsi que des organes aux orientations politiques ou religieuses diverses. Il permet également une comparaison entre les deux pays historiquement et diplomatiquement les plus liés à cette région d'Afrique – la Belgique étant l'ancienne puissance mandataire du Rwanda et du Burundi, tandis que la France a acquis dans ces pays une influence croissante à partir des années 1970.

Notre corpus inclut l'ensemble des articles portant sur ces deux crises et qui ont été publiés par ces sept quotidiens durant des périodes respectives de trois mois et trois mois et demi<sup>2</sup>, soit un total de plus de 2 000 articles mêlant reportages, éditoriaux, analyses, tribunes, dépêches, courriers de lecteurs, interviews, etc. Dans un premier temps, il faut dresser un état des lieux succinct de la recherche académique sur le Rwanda et le Burundi afin de savoir quelles analyses « scientifiques » se trouvaient disponibles, et éventuellement mobilisables par les journalistes lors de ces deux crises.

## L'histoire du Burundi et du Rwanda : de l'époque coloniale aux recherches actuelles

Les premiers explorateurs européens pénétrèrent au Rwanda à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, guidés par la quête mythique des sources du Nil. Le Comte Von Götzen décrit alors un pays dominé par la « *caste des Watussi* », à la tête d'un État centralisateur et unifié. Le récit de voyage du Docteur Kandt, un géographe allemand qui parcourut le Rwanda quelques années plus tard, semble dans un premier temps confirmer cette impression. Pourtant, il démontre également que l'apparente domination d'une minorité de « *guerriers géants* » tutsis sur la masse soumise des Hutus s'estompe dès que l'explorateur s'éloigne de la cour royale. L'expédition de Kandt, contrainte de se défendre contre des attaques, découvre un pays fort peu soumis à l'autorité royale et dans lequel les divisions entre « *pasteurs-guerriers* » tutsis et agriculteurs hutus s'avèrent beaucoup moins évidentes que ne l'avait suggéré Von Götzen. En réalité, si la cour royale se trouve effectivement dominée par quelques grands lignages tutsis, les catégories « hutu » et « tutsi » sont loin de désigner des ensembles homogènes dans tout le pays. En outre, elles ne constituent ni le seul ni le principal critère d'identification des individus, pour qui l'appartenance clanique joue un rôle souvent plus important.

En dépit de ces témoignages, on assiste dès la fin du siècle à la consolidation d'un clivage de type ethnique dans les textes consacrés au Rwanda ainsi qu'à l'imposition croissante d'une représentation stéréotypée du « Hutu » et du « Tutsi » dans les discours des observateurs occidentaux. Pour reprendre une expression de Claudine Vidal (1985), ce phénomène relève de la conjonction de trois « *métaphysiques des ethnies* » (p.172) successives : celle des explorateurs, celle des missionnaires et enfin, celle des anthropologues<sup>3</sup>.

Les stéréotypes induits par les thèses raciales développées en Europe et renforcés par le discours des missionnaires chrétiens, influencèrent la vision de l'histoire rwandaise construite durant l'époque coloniale. Les Tutsis régnant sur le royaume « centralisé » du Rwanda se trouvèrent décrits comme des conquérants étrangers de souche éthiopienne, voire asiatique, grands, élégants et supérieurement intelligents, qui se seraient imposés à une population de « nègres » bantous, rustres et prompts à la soumission. Cette vision idéologisée de l'histoire demeura longtemps incontestée. Durant le génocide de 1994 au Rwanda, elle continuait d'alimenter une vulgate historique régulièrement mobilisée pour expliquer les événements. Au-delà de ses aspects les plus évidemment inspirés d'une mythologie raciale, cette reconstruction de l'histoire

rwandaise doit sa longévité à l'appui scientifique qu'elle trouva parmi les anthropologues de la période coloniale. En effet, ceux-ci cherchèrent à expliquer la domination des Tutsis et crurent trouver la clé de cette structure sociale inégalitaire – qualifiée de féodale ou de système de castes selon les auteurs – dans le système *ubuhake*. Autrement dit, un système de clientélisme pastoral par lequel un Tutsi, en concédant la jouissance d'une vache à un Hutu, obtenait de sa part un travail gratuit sur ses propres terres. Or, des enquêtes de terrain ainsi que des documents écrits par des Européens attestent que ce système se pratiquait essentiellement entre Tutsis et n'impliquait, jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, aucun travail en contrepartie (Vidal, 1985). Ce n'est donc que durant la période coloniale que le système *ubuhake* prit la forme décrite comme ancestrale par les anthropologues. Cependant, en dépit des travaux publiés dès les années 1960 et 1970 par des chercheurs comme Claudine Vidal, Catharine Newbury ou Lydia Meschi, et qui tous convergeaient pour le remettre en cause, ce modèle demeura un référent souvent convoqué pour analyser l'histoire du pays.

Ainsi, la domination séculaire d'une aristocratie féodale tutsie sur la masse paysanne hutue relève, pour une large part, d'une reconstruction idéologique du passé opérée à l'époque coloniale. Toutefois, les relations sociales qui prévalaient à la cour royale pouvaient apparaître comme une confirmation de cette thèse. Tel n'était pas le cas au Burundi. Ce royaume voisin du Rwanda se trouvait dominé par des lignages issus de l'aristocratie *ganwa*, qui formait un groupe distinct des Hutus comme des Tutsis. Comme le montre l'historien burundais Joseph Gahama (2001), certains lignages hutus occupaient des fonctions prestigieuses dans cette organisation sociale. Cependant, les colonisateurs assimilèrent l'histoire et les structures sociales du royaume burundais à celles qu'ils croyaient déceler au Rwanda voisin. Le Burundi se trouva abusivement décrit comme un « jumeau » du Rwanda, de sorte que les mêmes stéréotypes ethniques et les mêmes mythes historiques lui furent appliqués.

Lorsque surviennent les massacres de 1972 au Burundi, les études académiques sur l'histoire de la région restent donc dominées par les thèses issues de l'époque coloniale. Les différentes variantes de la « thèse hamite », selon laquelle les Tutsis formeraient un peuple pasteur étranger ayant conquis les deux pays et asservi les paysans hutus depuis des siècles, commencent tout juste à se trouver contestées. Par conséquent, le schème de l'affrontement interethnique repose encore sur des analyses à prétention « scientifique ». À l'inverse, lorsqu'un génocide sera perpétré au Rwanda, en 1994, ces thèses perdront toute crédibilité scientifique.

## Génocide de 1972 au Burundi : la logique ethnique et les usages politiques de sa contestation

La couverture journalistique de la crise de 1972 au Burundi se distingue, avant tout, par son indigence extrême au regard de la gravité des événements. Plus de 30 ans après, ceux-ci demeurent largement méconnus et comptent parmi les « *silences de l'histoire* », selon l'expression du politiste René Lemarchand (2002). Brièvement, rappelons le déroulement des faits : en mai et juin 1972, les Hutus occidentalises du Burundi subirent une tentative d'extermination systématique et organisée par les autorités du pays. Le colonel Micombero, parvenu au pouvoir par un coup d'État contre la monarchie en place en 1966 et devenu ensuite président de la République du Burundi, dirigeait alors le pays. Depuis l'indépendance, concédée en 1962, des épisodes successifs de tension politique s'étaient traduits par des assassinats criminels ainsi que des exécutions judiciaires, contre des opposants ou des rivaux de l'élite au pouvoir. Des clivages de diverses natures – politique, régionale et ethnique – divisaient l'élite burundaise.

À partir du milieu des années 1960, un groupe, formé pour l'essentiel de Tutsis de la région de Bururi, s'était finalement imposé à la tête de l'État et de l'armée. Le 29 avril 1972, le président Micombero venait de limoger son gouvernement lorsqu'une rébellion – composée principalement de Burundais hutus – attaqua simultanément plusieurs villes du pays. Les assaillants assassinèrent des représentants du pouvoir mais aussi plusieurs milliers de civils, tutsis pour la plupart. La répression qui suivit prit la forme d'une extermination systématique des Hutus occidentalises, des hauts fonctionnaires aux militaires en passant par les étudiants, les élèves, les enseignants, les commerçants, les boys, etc. Ces massacres, organisés par la jeunesse du parti unique et par l'armée nationale, constituèrent ce que plusieurs observateurs qualifièrent alors de « *génocide sélectif* » (Lemarchand, Martin, 1974). Malgré l'absence de reconnaissance juridique internationale, les témoignages disponibles démontrent, comme l'écrivait récemment René Lemarchand (2002) que « *le meurtre de masse porte tous les signes du génocide : le ciblage ethnique des victimes, l'intentionnalité exterminatrice des bourreaux et l'ampleur des massacres* » (p.551). Les estimations les plus courantes et les mieux documentées attestent que ce génocide fit entre 100 000 et 300 000 morts.

Sur la période de trois mois que nous avons étudiée, les six quotidiens belges et français<sup>4</sup> ne consacrent que 135 articles au Burundi, dont 40% se réduisent à de courtes dépêches. Par comparaison, les mêmes journaux

publieront 1 690 articles, en trois mois et demi, sur le génocide de 1994 au Rwanda. Plusieurs facteurs expliquent qu'en 1972, le génocide des Hutus occidentalisés n'ait pas constitué un « événement » au sens médiatique du terme. D'une part, le pouvoir burundais avait imposé un bouclage hermétique du pays, interdisant l'envoi de reporters sur place durant les deux premiers mois. D'autre part, il existait une forte concurrence d'autres événements internationaux – la guerre du Vietnam en premier lieu, mais également toutes les crises ou les signes de tension qui étaient ou semblaient liés à la guerre froide. Or, en 1972, le Burundi « avait cessé d'être un enjeu de la guerre froide » (Lemarchand, 2002, p.559). Enfin, en 1994, les organisations humanitaires contribueront de façon décisive à dénoncer publiquement les massacres commis au Rwanda en démontrant qu'ils constituaient un génocide. Or, en 1972, le mouvement humanitaire se trouvait moins développé et exerçait une influence bien moindre dans le débat public.

Cependant, tous les journaux, à l'exception de *L'Humanité*<sup>5</sup>, ont publié durant cette période un ou plusieurs longs articles d'analyse qui visaient à expliquer l'origine historique et politique de la crise. La presque totalité de ces papiers mobilisent le schème explicatif de la « guerre ethnique » ou des « haines tribales » ancestrales, selon des modalités diverses. Dans *Le Figaro*, le long article signé le 29 mai par Jean Bourdarias porte en sous-titre : « *La sanglante vengeance des géants tutsis* ». L'auteur reprend à son compte les descriptions morphologiques stéréotypées des Tutsis (« *grands, bien découplés, leur silhouette est en effet plus proche de celle des Européens que de celle des Africains* »), il assimile la structure sociale du royaume précolonial au féodalisme européen et affirme que les « *haines raciales, tribales ou religieuses* » au Burundi « *remontent bien au-delà de la colonisation* ».

D'autres journaux publieront cependant des analyses qui, pour accorder une place centrale à la logique ethnique, s'avèreront plus nuancées et moins schématiques. Philippe Decraene, spécialiste de l'Afrique au quotidien *Le Monde*, insiste par exemple sur le rôle de la colonisation dans l'exacerbation des « *antagonismes tribaux qui dévastent la République du Burundi*<sup>6</sup> ». Pour *La Libre Belgique*, un journaliste rappelle que le Burundi précolonial se trouvait dominé par l'aristocratie des *Baganwa*, composée de lignages princiers assimilables ni aux Hutus ni aux Tutsis, relativisant ainsi le caractère déterminant de l'appartenance ethnique. Ce qui ne l'empêche pas de décrire les événements comme un « *déchaînement de haines séculaires longtemps contenues* ». B. Demeister<sup>7</sup>, un journaliste de *La Croix*, fait figure d'exception en proposant une analyse politique des massacres et de la manipulation du racisme par l'élite au

pouvoir, tout en rappelant la responsabilité coloniale dans la mise en place de cette idéologie. « *Il est indéniable que la haine raciale a été nourrie et avivée par la politique de "diviser pour régner" des anciens colonisateurs et par les schémas raciaux diffusés auprès des élèves à demi formés des écoles primaires et "post-primaires" »*, écrit-il le 4 juin.

Au final, les logiques tribalistes et ethnistes demeurent les principaux facteurs d'analyse de la crise burundaise, même si elles se trouvent parfois nuancées, voire exceptionnellement remises en cause. Mais le génocide de 1972 au Burundi éclaire également d'autres usages, dans le champ politique cette fois, du schème de la « guerre ethnique » ou plutôt de sa contestation. En effet, indépendamment des débats sur l'origine du clivage ethnique au Burundi, il s'avère incontestable que les victimes de la répression organisée par l'armée et la jeunesse du parti unique, en 1972, ont été sélectionnées sur une base ethnique. Or, la négation du génocide des Hutus par les autorités burundaises se fondait, à l'époque, sur un discours réfutant l'existence des ethnies et exaltant « *la "symbiose" dans laquelle le pays aurait toujours vécu*<sup>8</sup> ». L'argumentation reposait principalement sur deux assertions : premièrement, « *c'est la tutelle belge qui a créé les divisions ethniques* » ; deuxièmement, cela s'est traduit par l'émergence de l'ethnisme hutu, qui se rendit responsable de la rébellion et d'une tentative de génocide contre les Burundais tutsis. Dans une interview accordée à *La Libre Belgique* et parue le 7 juin 1972, le président Micombero affirme que « *le pouvoir tuteur, avant de s'en aller, a ravivé le tribalisme en favorisant la création d'un parti tribal hutu* ». La propagande des autorités burundaises peut se résumer ainsi : les ethnies relèvent d'une création artificielle du colonisateur ; le pouvoir burundais, qui combat cet héritage colonial, ne pratique aucune distinction entre Hutus et Tutsis ; l'ethnisme est donc l'apanage des rebelles et, si une tentative de génocide s'est effectivement produite, elle fut dirigée contre les Tutsis et non contre les Hutus. Ainsi, la négation des divisions ethniques, fondée sur un discours anticolonialiste, permet au gouvernement burundais d'occulter la réalité du génocide.

### **Génocide de 1994 au Rwanda : un usage souvent implicite du schème de la « guerre ethnique »**

Le 6 avril 1994, l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, qui revenait à Kigali, la capitale, est abattu par un tir de missiles. Cet assassinat survient dans un contexte d'extrême tension. Depuis octobre 1990 et le déclenchement de la guerre par la rébellion du Front Patriotique Rwandais – le FPR, composé en majorité de réfugiés tutsis

revendiquant leur droit au retour –, le régime s'est radicalisé sur le terrain de l'ethnisme pour tenter de renforcer son assise populaire. Celle-ci se trouvait doublement menacée : par les rebelles à l'extérieur et par l'émergence d'une opposition politique interne. Le soir même de l'attentat du 6 avril, les militaires de la garde présidentielle se déploient dans Kigali et assassinent les principales figures de l'opposition. Dès le lendemain, débutent des massacres systématiques dirigés contre les Tutsis et organisés par une partie de l'armée et par les milices du parti présidentiel, sous l'autorité de l'administration. En trois mois et demi, le génocide perpétré sur l'ensemble du territoire aboutit au massacre de centaines de milliers de civils tutsis, tandis que des milliers d'opposants hutus périssent également assassinés.

Comment les presses écrites française et belge ont-elles analysé ces événements dramatiques ? Ont-ils été interprétés, comme en 1972 au Burundi, à travers le prisme de la « guerre ethnique » ?

### *La logique ethnique dans le champ académique*

Si la presse produit ses propres schèmes interprétatifs, elle constitue aussi un « miroir social<sup>9</sup> » qui reflète et met en circulation des analyses conçues en dehors d'elle. L'interprétation de la crise rwandaise par la presse doit donc être replacée dans un contexte plus large et tenir compte de la vision du conflit qui prévaut dans le champ politique<sup>10</sup> d'une part, et dans le champ académique d'autre part.

Nous avons vu que, dès la fin des années 1960, des recherches ont commencé à remettre en cause les thèses historiques coloniales. En 1994, il ne se trouve plus guère d'universitaires reconnus pour défendre la thèse « hamite » ni le caractère ontologiquement différent des « ethnies » hutue et tutsie. Cependant, parmi les anciens enseignants français de l'Université nationale du Rwanda, certains continuent d'attribuer au conflit Hutus/Tutsis une origine très lointaine. L'ethnologue Pierre Erny, professeur à l'Université de Strasbourg et auteur de deux tribunes publiées par *La Croix* durant le génocide, écrit le 3 juin 1994 que « *ce n'est qu'à ce niveau [psychanalytique] en profondeur qu'on peut comprendre des tragédies de ce genre dont les racines sont multiséculaires. Les soubresauts politiques sur lesquels se polarise l'attention ne sont que vagues de surface.* » Pour Pierre Erny, l'opposition ne peut être qualifiée d'ethnique : elle relève plutôt d'une hiérarchie sociale très antérieure à la colonisation. Quant à Bernard Lugan, il défend la thèse d'une origine raciale différente pour les deux principales composantes de la population rwandaise. Cet universitaire français, connu pour ses liens avec l'extrême droite<sup>11</sup> et sa nostalgie du colonialisme, ne peut guère être considéré comme un

spécialiste du Rwanda reconnu par ses pairs. Toutefois, la disqualification de ses thèses auprès des chercheurs spécialistes de la région des Grands Lacs africains ne l'empêche pas de jouir d'autres sources de légitimité. Sur le plan éditorial, la diffusion de ses ouvrages sur le génocide au Rwanda lui assure une certaine notoriété. Sa nomination en qualité d'expert auprès du Tribunal pénal international sur le Rwanda lui confère également une reconnaissance institutionnelle. Enfin, nous le mentionnons parce qu'il fut le seul universitaire à signer une tribune dans les colonnes du *Figaro*, pendant le génocide, en tant qu'« expert » de l'Afrique. Ceci illustre bien le fait que la légitimation médiatique de l'« expert » et sa consécration dans le champ académique sont loin d'aller de pair<sup>12</sup>. En l'occurrence, il semble que l'autorité reconnue par *Le Figaro* au discours de Bernard Lugan doive beaucoup à sa proximité idéologique avec les analyses « historiques » du journal.

### *La logique ethnique dans le champ politique*

Si l'on examine les discours tenus dans le champ politique, on constate que l'invalidation des anciennes thèses historiques au niveau académique n'implique aucunement leur disqualification dans l'espace public.

Depuis son avènement en 1961, suite à la « révolution » de 1959 qui avait renversé la monarchie et l'élite tutsie au pouvoir, la république rwandaise fondait sa légitimité sur l'idéologie du « peuple majoritaire ». Le PARMEHUTU<sup>13</sup>, reprenant à son compte les thèses coloniales, présentait son accession au pouvoir comme le résultat d'une révolution sociale dirigée contre des féodaux d'origine étrangère. La démocratie, règne de la majorité, se confondait dès lors avec le pouvoir de la « majorité ethnique » hutue, libérée du « féodalisme » tutsi. Les deux républiques rwandaises successives ne rompirent jamais avec cette idéologie fondatrice. Pour le sociologue André Guichaoua (1995), la justification ethnique « constitue une dimension constitutive fondamentale de l'organisation de l'État et du champ politique rwandais tels qu'ils ont été hérités de la période coloniale » (p.23). Cette lecture de l'histoire et des relations sociales ne se limitait pas aux élites rwandaises.

Selon Bernard Debré, ancien ministre français de la Coopération, la défense de la démocratie – assimilée au règne du « peuple majoritaire » – constitua une motivation importante de l'engagement militaire français auprès du régime rwandais entre 1990 et 1993. Lors de son audition devant la Mission d'information parlementaire française sur le Rwanda, il déclarait : « C'est ainsi que le président [Mitterrand] a voulu imposer partout notre idéal occidental, universel peut-être, de la démocratie

*issue du vote selon la procédure "un homme, une voix". Selon sa conception, idéalisée, au Rwanda, les Hutus devaient nécessairement être au pouvoir parce qu'ils étaient la majorité<sup>14</sup>. »*

L'interprétation de la crise rwandaise en termes de conflit ethnique s'exprima également dans les interventions de plusieurs diplomates, qui siégeaient au Conseil de sécurité des Nations unies pendant le génocide. À ce propos, il faut rappeler que le gouvernement intérimaire rwandais, responsable de l'organisation du génocide sur le plan politique, participa au Conseil de sécurité durant toute la période des massacres. Le hasard du calendrier lui accordait, en effet, l'un des sièges que les membres non permanents du Conseil occupent à tour de rôle. Le gouvernement génocidaire disposait ainsi d'une tribune de dimension internationale pour diffuser sa propagande. En outre, le 16 mai 1994, le Conseil reçut le ministre des Affaires étrangères rwandais, Jérôme Bicomumpaka, qui s'exprima longuement sur les racines « historiques » de la crise en cours. Selon lui, une haine « forgée au cours de quatre siècles de domination cruelle et impitoyable de la majorité hutue par une minorité tutsie altière et dominatrice » éclatait alors. L'assassinat du président Habyarimana, attribué au FPR<sup>15</sup>, aurait « fait déborder le vase, le vase des haines contenues et des vengeances entretenues. L'apocalypse est arrivée sous forme de guerre interethnique d'une rare cruauté<sup>16</sup> ». Les mythes sur l'histoire rwandaise, conçus à l'époque coloniale puis réinvestis par les élites locales depuis l'indépendance, fondent ainsi une propagande négatrice du génocide. En lieu et place de l'organisation des massacres par une partie de l'administration et de l'armée ainsi que par les milices, le ministre invoque des tueries spontanées, fruit d'une haine ancestrale réactivée par l'attentat du 6 avril et que le gouvernement peine à contrôler. Tandis qu'en 1972, réfuter l'existence des ethnies permettait au gouvernement burundais de nier le génocide, les mythes historiques coloniaux permettent au gouvernement rwandais de 1994 de contredire la nature génocidaire des massacres.

### ***La presse et le schème de la « guerre ethnique »***

Dans ce contexte académique et politique, quel usage la presse fait-elle du schème de la « guerre ethnique » pendant le génocide de 1994 ?

À l'exception du journal *L'Humanité*, tous les quotidiens étudiés ont publié des articles qui reprennent, en guise de mise en perspective historique des événements, la thèse d'un conflit interethnique ancien. On peut en citer quelques exemples :

– le 11 avril, *Le Soir* publie une dépêche de l'AFP intitulée : « *Les massacres entre ethnies pour tradition nationale* » dans laquelle on peut lire qu'« en novembre 1959, la rivalité historique entre les deux principales

*ethnies du Rwanda éclate au grand jour : les paysans hutus se révoltent contre leurs anciens seigneurs féodaux tutsis, dont plusieurs milliers sont massacrés » ;*

– le 8 avril, *Le Monde* publie un « Bulletin » dont l’auteur affirme que « *l’histoire post-coloniale [du Rwanda et du Burundi] est ponctuée de massacres interethniques* ». Dans cet article, il n’est jamais question des partis politiques rwandais ni du FPR, mais uniquement des Hutus, « *l’ethnie majoritaire* », et des Tutsis, « *classe dirigeante à l’époque du colonisateur belge* » ;

– le 9 avril, un article de Marc Lathuilière, dans *La Croix*, porte en titre : « *L’engrenage de la violence ethnique* » ;

– le 22 juin, l’éditorialiste du *Figaro*, Charles Lambroschini, écrit : « *Le carnage au Rwanda ramène au point de départ : la réalité africaine est d’abord tribale. Une vieille haine continue d’opposer les Hutu majoritaires et vassaux dans le passé, aux Tutsi, la minorité féodale.* »

D’autres exemples attestent que le schème explicatif de la guerre ethnique constituera, surtout aux premiers jours des massacres, un mode d’interprétation fréquemment mobilisé par la presse. Cependant, la référence explicite à des thèses historiques relevant directement des reconstructions opérées à l’époque coloniale demeurera relativement rare et se cantonnera, le plus souvent, à quelques articles isolés sur l’ensemble de la période. Seul *Le Figaro* défend avec constance et cohérence ce type d’analyse dans des éditoriaux, des reportages, ou encore au travers des tribunes qu’il publie.

Au contraire, *L’Humanité* s’oppose fermement à cette interprétation, dont les journalistes estiment qu’elle banalise les massacres en cours et exonère leurs responsables. Dans les autres journaux français, la permanence de la logique ethnique se manifeste le plus souvent de façon implicite et, pourrait-on dire, faute d’un autre schème interprétatif disponible. En effet, des reporters ou des rédacteurs, dans plusieurs quotidiens, affirment que les recherches récentes contredisent ces thèses. Plusieurs d’entre eux évoquent la responsabilité des colonisateurs dans le renforcement et la politisation du clivage ethnique. Ils incriminent également les élites rwandaises, en particulier le régime du président Habyarimana, pour avoir attisé les oppositions ethniques dans le seul but de se maintenir au pouvoir. Cependant, refuser d’assimiler les tueries commises au Rwanda à la manifestation de haines ethniques « ancestrales » ne conduit pas nécessairement les journalistes à analyser le conflit entre l’armée rwandaise et le FPR en termes politiques. De ce point de vue, l’exemple de Jean Hélène, correspondant permanent de RFI à Nairobi et reporter-pigiste au Rwanda pour *Le Monde*, s’avère

particulièrement significatif. Qu'il signe le 29 avril 1994 un article intitulé « *La malédiction d'une théorie coloniale* », dans lequel il démontre l'inanité scientifique de la thèse hamite ainsi que ses conséquences catastrophiques au Rwanda, ne l'empêche nullement de confondre, dans ses reportages, le FPR avec l'ethnie tutsie, et les forces gouvernementales avec la « *majorité hutue* ». Cet exemple illustre à quel point le souci de la cohérence du discours apparaît secondaire chez certains journalistes<sup>17</sup>.

De façon plus générale, l'ensemble des journaux n'accorde qu'une place très faible aux articles de mise en perspective historique. La priorité accordée au traitement de l'« événement », ainsi que la nécessité de travailler dans l'urgence, suffisent à expliquer ce phénomène classique, d'autant plus prégnant ici que la majorité des journalistes français ne connaissaient pas le Rwanda avant avril 1994<sup>18</sup>. Devant la nécessité de produire, en un temps limité, une analyse simple et immédiatement lisible des événements, la désignation sur un mode purement ethnique des belligérants s'imposera comme la solution la plus évidente et la plus « économique ». Le FPR se verra régulièrement qualifié de « *rébellion de la minorité tutsie* », et ses combattants désignés comme « *les Tutsis du FPR* ». Parfois, l'acronyme de la rébellion disparaît totalement, comme dans ces reportages de Renaud Girard publiés par *Le Figaro* et intitulés « *Coup de force des commandos tutsis* » ou « *Le pays vide des Tutsis* ». Sur le même mode, l'armée gouvernementale et les responsables du génocide se trouvent assimilés à « *la majorité hutue* » voire, plus simplement encore, désignés par ces deux mots : « *les Hutus* ». L'usage de telles caractérisations réintroduit une vision ethnique du conflit et réfère, implicitement, à l'arrière-fond d'une idéologie coloniale qui fait de l'Afrique un continent ravagé depuis toujours par les guerres ethniques. Ainsi, le schème du conflit ethnique répond-il au besoin d'intelligibilité du récit journalistique, de la façon la plus économique et sans nécessiter d'analyse historique ou politique élaborée.

Cependant, les deux journaux belges se démarquent de leurs confrères parisiens par un recours nettement moindre aux caractérisations purement ethniques des parties au conflit. La présence de spécialistes de l'Afrique des Grands Lacs dans leurs rédactions contribue, sans doute, à expliquer cette différence. En effet, Colette Braeckman, pour *Le Soir*, et Marie-France Cros, pour *La Libre Belgique*, suivaient l'actualité rwandaise et régionale depuis plusieurs années lorsque survient le génocide. Dès lors, elles se montrent plus aptes à saisir et interpréter les ressorts de la crise<sup>19</sup>, comme en atteste le fait que les deux quotidiens belges recourent à la qualification de « génocide » plus précocement que leurs confrères français<sup>20</sup> (Pontzele, 2006b).

Le recours à la logique ethnique dans la presse de 1994 s'explique donc, en premier lieu, par l'absence de schème d'analyse alternatif qui puisse répondre, avec la même efficacité, aux contraintes de rapidité et de lisibilité qui pèsent sur l'écriture journalistique. Ce recours au répertoire de l'ethnicité, de par les significations implicites qui lui sont liées « *dans l'univers discursif français* », influence la perception des événements. En effet, comme le démontre Alice Krieg-Planque (2005) « *Ethnie et ethnique renvoient ainsi à des "autres" qui fonctionnent hors du système évalué positivement, celui de la citoyenneté et du rapport à un État, à des "autres" qui fonctionnent dans un système évalué négativement et qui peut être envisagé à travers des catégories telles que "nation ethnos" ou "communautarisme" par exemple* ». Ainsi, comme nous l'avons montré ailleurs, les journalistes qui mobiliseront avec le plus de constance une interprétation de la crise rwandaise en termes de « conflit ethnique » reconnaîtront plus tardivement le génocide (Pontzele, 2006b). Cela n'a rien de surprenant si l'on considère que la notion de génocide, introduite pour qualifier la destruction des Juifs d'Europe par les nazis, implique une intention d'extermination et sa mise en œuvre par un État centralisé et « moderne », disposant de fortes capacités administratives et imposant son autorité à l'ensemble de ses « citoyens ». L'interprétation du drame rwandais en termes de « conflit ethnique » empêcherait ainsi de penser la capacité de l'État rwandais à organiser un génocide, avec tout ce que ce terme implique de « modernité » dans la mise en œuvre de l'extermination<sup>21</sup>.

## Conclusion

En somme, si le recours au schème de la « guerre ethnique » ne se fonde plus qu'exceptionnellement sur une adhésion explicite aux thèses historiques coloniales, il demeure fréquent lorsque survient le génocide de 1994 au Rwanda. Malgré l'invalidation scientifique des anciens mythes historiques sur la région, ceux-ci continuent à servir de référence pour une partie des responsables politiques. Quant à la presse, son mode de fonctionnement et ses impératifs économiques la rendent particulièrement perméable à ce type d'analyses stéréotypées. La nécessité de travailler dans l'urgence, le manque de spécialisation des journalistes affectés à la couverture de la crise ainsi que la primauté de l'événementiel et du sensationnel sur l'analyse, se conjuguent pour favoriser le recours à la logique ethnique<sup>22</sup>.

À l'occasion de la dixième commémoration du génocide au Rwanda, en 2004, les nombreux articles publiés dans la presse attestaient de ce qu'une partie au moins des journalistes avaient affiné leur interprétation

de la crise rwandaise, en se démarquant de l'universelle explication ethnique. Cependant, cette prise de distance ne concernera pas l'ensemble des journalistes<sup>23</sup> et, surtout, elle ne traduira pas une remise en cause durable de ce schème explicatif.

Ainsi, quelque mois plus tard, en septembre 2004, la crise au Darfour fera la Une des journaux après que le président américain, George Bush, aura qualifié les événements en cours de « génocide ». Dans de nombreux articles, la crise dans cette région du Soudan se trouvera alors présentée en ces termes : des milices de « cavaliers arabes » soutenues par Khartoum – les Janjawids – se livrent à des attaques meurtrières contre des villages habités par des « tribus noires africaines ».

Une fois encore, c'est ici le clivage ethnique, voire racial, qui apparaît comme le principal mobile des exactions commises. Pourtant, comme le soulignent des spécialistes du pays comme le chercheur Marc Lavergne, cette interprétation si répandue dans la presse n'a guère de sens : les « tribus noires africaines » sont également arabisées, musulmanes et ont la même couleur de peau que les dits « cavaliers arabes<sup>24</sup> ».

Les contraintes de rapidité, d'économie et de lisibilité semblent ainsi peser bien plus lourd sur l'écriture journalistique que les connaissances accumulées et les mises au point des spécialistes, parfois publiées dans les mêmes journaux. Le schème explicatif de la « guerre ethnique », si inconsistant soit-il sur le plan historique et politique, risque donc fort de demeurer encore longtemps l'explication médiatique universelle des crises africaines... ■

### Notes

1. Nous empruntons cette expression à René Lemarchand (Lemarchand, Martin, 1974).
2. Les bornes chronologiques de nos deux corpus sont les suivantes : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1972 et du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet 1994.
3. Sur cette question, cf. également Guichaoua A. (1999) et Chrétien J.-P. (2000).
4. Le corpus « Burundi 1972 » se réduit à six quotidiens, *Libération* n'ayant été fondé qu'en 1973.
5. Le journal ne publia que 4 dépêches – de quelques lignes sur une seule colonne – durant la période.
6. *Le Monde*, 02/06/72.
7. Dans un ouvrage publié en 2007, l'historien Jean-Pierre Chrétien, spécialiste du Burundi, révèle être l'auteur de cet article, et d'autres durant cette période, sous le pseudonyme de B. Demeister.
8. Vidal C., « Le pouvoir de Kigali instrumentalise le souvenir du génocide », *Le Monde*, 07/04/04.

9. Sur cette notion, cf. P. Charaudeau (1997).
10. Sur la dépendance du champ journalistique à l'égard du champ politique, cf. P. Champagne (1995).
11. B. Lugan a appartenu au conseil scientifique du Front national et collabore régulièrement à plusieurs revues d'extrême droite.
12. Sur la question du rôle de l'« expert » dans les médias, cf. Y. Chevalier (1999).
13. Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu dont le dirigeant, Grégoire Kayibanda, devint le premier président de la République du Rwanda en 1961, avant d'être renversé par Juvénal Habyarimana en 1973.
14. Compte rendu de l'audition publique de Bernard Debré, ancien ministre de la Coopération (novembre 1994-mai 1995), devant la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, le 2 juin 1998.
15. L'enquête menée par le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière a conclu, en 2006, à la responsabilité du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994. Mais ce fait n'accrédite en rien la propagande du gouvernement intérimaire rwandais de l'époque. Loin d'être le fruit de la « colère populaire » suite à la mort du président, le génocide fut méthodiquement mis en œuvre, dès le 7 avril 1994, par une partie de l'armée et de l'administration, sous la responsabilité du gouvernement intérimaire rwandais. À ce sujet, cf. notamment Des Forges (1999) et Guichaoua (2005).
16. Procès-verbal de la 3377<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité des Nations unies, le 16 mai 1994.
17. Sur ce point, voir S. Pontzele (2006a).
18. Sur le travail des reporters au Rwanda durant le génocide, cf. A. Frilet (1995). Sur l'analyse des reportages publiés durant le génocide et le recours à certains schèmes interprétatifs récurrents, cf. M. Le Pape (1995a et 1995b).
19. En France, seul Stephen Smith, qui dirige alors le service Afrique de *Libération*, possède une expérience du pays dans lequel il a déjà effectué plusieurs séries de reportages.
20. À l'exception toutefois du reporter de *Libération*, Jean-Philippe Ceppi, qui utilise le terme de « génocide » pour qualifier les massacres des Tutsis à Kigali dès le 11 avril.
21. Comme l'écrit J.-P. Chrétien (2000, p.290), « ces massacres relèvent du choix délibéré d'une élite moderne, et traduisent en un sens l'efficacité de l'État rwandais dans sa capacité d'encadrement et de mise en condition de la population ».
22. Ce constat ne doit pas occulter la grande qualité de nombreux reportages parus dans la presse écrite lors du génocide de 1994. Dès le mois d'avril, des envoyés spéciaux décrivaient l'implacable « machine à exterminer » mise en œuvre par le gouvernement rwandais et démentaient la propagande qui prétextait la « colère populaire » pour expliquer les massacres. Cependant, ces récits cohabitaient, parfois au sein des mêmes articles, avec des analyses de la crise et des modes de qualification des belligérants réintroduisant sans cesse le schème de la « guerre ethnique ».
23. Ainsi, *Le Figaro* demeura-t-il fidèle à la vision ethnique du conflit qui prévalait très largement dans ses colonnes en 1994. Le 6 avril 2004, Adrien Jaulmes évoquait en ces termes la rébellion du FPR : « Composée de descendants d'exilés rwandais [...] elle est le produit de l'histoire singulière du pays le plus étrange du continent et des rapports complexes

qu'entretienement depuis des siècles, dans un étrange système de castes, deux races partageant langue, religion et culture », in « Dix ans après, Kigali commémore les massacres », *Le Figaro*, 06/04/04, p.2.

24. « Cette notion d' "Arabe" est culturelle, elle n'a rien de raciale. Les milices peuvent être qualifiées d'arabes parce qu'elles ont été arabisées. Elles l'ont été depuis plus longtemps que les tribus Massalits, Arawas, etc., que l'on dit "africaines", mais ces dernières l'ont également été. Même si certaines continuent à pratiquer des parlers africains, elles utilisent toutes l'arabe. Quant à la religion, toutes sont musulmanes. Le problème est plutôt celui du mode de vie. Avec des nomades, pasteurs, et des sédentaires, agriculteurs. Une distinction qui est réelle, mais qui n'est pas "étanche". Des tribus pastorales peuvent ainsi avoir été sédentaires par le passé. De la même façon, des nomades ont pu se sédentariser et redevenir nomades... » in Marc Lavergne, « Le conflit du Darfour n'est pas racial », *Afrik.com*, 16 juillet 2004.

### Références bibliographiques

- CHAMPAGNE P. (1995), « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique », *Hermès* n°17-18, Paris, CNRS éditions, pp.215-229.
- CHARAUDEAU P., LOCHARD G., SOULAGES J.-C., FERNANDEZ M. & A. CROLL (2001), *La télévision et la guerre. Déformation ou construction de la réalité ? Le conflit en Bosnie (1990-1994)*, Bruxelles, INA-De Boeck Université, coll. « Médias-Recherches ».
- CHARAUDEAU P. (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, INA, coll. « Médias-Recherches ».
- CHEVALIER Y. (1999), *L'expert à la télévision*, Paris, CNRS éditions, coll. « Communication ».
- CHRÉTIEN J.-P. (2007) *Burundi 1972 - Au bord des génocides*, Paris, Karthala.
- CHRÉTIEN J.-P. (2000), *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier coll. « Historique ».
- DES FORGES Alison (dir.) (1999), *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala.
- FRILET A. (1995), « Reportages en situation de guerre et de génocide », *Les Temps modernes*, numéro spécial « Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi : 1994-1995 », n°583, juillet/août, Paris, Gallimard, pp.149-160.
- GUICHAOUA A. (2005), *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala.
- GUICHAOUA A. (1995), « Burundi, Rwanda. Des ethnies inventées ? », in Cordellier S. (dir), *Nations et nationalismes*, Paris, La Découverte, coll. « Les dossiers de l'état du monde ».
- GUICHAOUA A. (1995), « Un lourd passé, un présent dramatique, un avenir des plus sombres », in Guichaoua A. (dir.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, USTL-Lille, diffusion Karthala.

- KRIEG-PLANQUE A. (2005), « Le mot "ethnie" : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français », *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et lexicographie*, n°87, 2005/2, éd. Garnier, pp.141-161.
- KRIEG-PLANQUE A. (2003), *Purification ethnique. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS éditions, coll. « Communication ».
- LEMARCHAND R. (2002), « Le génocide de 1972 au Burundi. Les silences de l'histoire », *Cahiers d'Études Africaines*, n°167, XLII-3, Paris, éd. de l'EHESS, pp.551-567.
- LEMARCHAND R. & D. MARTIN (1974), *Génocide sélectif au Burundi*, Londres, Minority Rights Group.
- LE PAPE M. (1995a), « Des journalistes au Rwanda : l'histoire immédiate d'un génocide », *Les Temps modernes*, numéro spécial « Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi : 1994-1995 », n°583, juillet/août, Paris, Gallimard, pp.161-180.
- LE PAPE M. (1995b), « Le travail des journalistes au Rwanda », in Verdier R., Decaux E. & J.-P. Chrétien (eds.), *Rwanda. Un génocide au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp.37-43.
- PONTZEELE S. (2006a), « Génocide au Rwanda : les tensions du discours journalistique », *Questions de communication*, n°8, Presses Universitaires de Nancy, pp.319-338.
- PONTZEELE S. (2006b), « Enjeux et signification(s) de la notion de génocide au Rwanda dans la presse écrite : avril-juillet 1994 » in Le Pape M., Siméant J. & C. Vidal, *Crises extrêmes - Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, coll. « Recherche », pp.72-87.
- PONTZEELE S. (2005), *Burundi 1972/Rwanda 1994 : l'« efficacité » dramatique d'une reconstruction idéologique du passé par la presse*, Lille, diffusion ANRT, coll. « Thèse à la carte ».
- SIMÉANT J. (2006), « Qu'a-t-on vu quand "on ne voyait rien" ? Sur quelques aspects de la couverture télévisuelle du génocide au Rwanda par TF1 et France 2, avril-juin 1994 » in Le Pape M., Siméant J. & C. Vidal, *Crises extrêmes - Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, coll. « Recherche », pp.36-56.
- VIDAL C. (1985), « Situations ethniques au Rwanda », in Amselle J.-L. & E. M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte/Poche, pp.167-184.